



Fongecif Bourgogne Franche Comté

D omaine	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés de nombreux secteurs tels que l'industrie, le commerce, le BTP, le transport-logistique, l'artisanat... et les employés à domicile (y compris les assistantes maternelles). • Règle particulière pour les particuliers-employeurs : le salarié qui veut faire un CIF pendant son CDD doit faire une demande d'autorisation d'absence à chaque employeur impacté par le temps de la formation. Le Fongecif se substitue aux employeurs et verse directement le salaire au bénéficiaire (les employeurs particuliers n'ont pas à avancer le salaire). Attention ! Bien vérifier auprès du Fongecif que le salarié dépend de ce dernier (code NACE 8710A) car il peut aussi dépendre d'autres OPACIF (Uniformation, Unifaf).
C as particulier pour l'accès au CIF	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sont pris en compte dans le calcul des 4 mois</u> : les contrats CUI CIE, les Emploi d'Avenir qui relèvent du secteur marchand et les CDD saisonniers. • <u>Cas particulier des 4 mois de CDD</u> : L'(ex-)salarié(e) doit justifier de 4 mois d'activité CDD à temps plein soit 608h. S'il (elle) a travaillé à temps partiel régulier (même volume horaire mensuel et hebdomadaire, mêmes jours travaillés chaque semaine), il (elle) devra justifier d'une période de 4 mois d'activité CDD (et non plus de 608 heures) • <u>Ne sont pas pris en compte dans le calcul des 4 mois</u> : Les CUI-CAE, les Emploi d'Avenir qui relèvent du secteur non-marchand, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (sauf pour les moins de 26 ans), les contrats conclus dans le secteur public. • <u>Sont pris en compte dans les 24 mois</u> : les contractuels du secteur public (hors fonctionnaires) • <u>Pour les moins de 26 ans</u> : la condition d'ancienneté est ramenée à 12 mois au cours des 5 dernières années (au lieu de 24 mois) et les contrats de professionnalisation/apprentissage sont pris en compte dans le calcul des 4 mois.
C ritères prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Diplômes titres ou CQP de Niv V à I • Adéquation projet-formation-perspectives d'emploi • Les personnes sans diplôme • N'ayant jamais bénéficié d'un CIF • Ayant une ancienneté professionnelle significative • Ayant entrepris des efforts personnels de formation ou de VAE
F ormations exclues	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les permis et formations dans les domaines des transports terrestres, maritimes, fluviaux ou aériens qui ne débouchent pas sur une qualification professionnelle, c'est-à-dire simples permis (B, C, D, EC...) • Coût des timbres fiscaux et frais d'inscription à un permis inclus dans la formation • Cours par correspondance, toutes formations à distance • Spécialisations du BEPECASER (moto, poids-lourds...) • Qualifications avion et hélicoptère demandées par des pilotes professionnels • Sessions d'admissibilité et cycle préparatoire à la formation (ex : stage obligatoire à la sélection du Diplôme d'Etat d'ambulancier, préparation à l'admissibilité du Bepecaser). Les préparations aux concours (ex : les classes préparatoires) restent recevables. • Temps de travail personnel • Cours particuliers • Redoublement d'une session pour laquelle le Fongecif avait déjà accordé une prise en charge.
F ormations par correspondance	Formations exclues



D urée du CIF		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge pour une formation d'1 an maxi (52 semaines effectives à temps plein avec un minimum de 30h/semaine) en continu ou discontinu. • 120h minimum en centre (sauf CACES et modules complémentaires suite à une VAE partielle financée par le Fongecif Bourgogne Franche Comté) et 1 200 heures sur 3 ans maximum pour une formation à temps partiel ou en discontinu.
P rise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	Maximum 27, 45 € HT (32, 94€ TTC)
	Coût total	18 000€ HT (21 600€ TTC)
	Coût à la charge du stagiaire	Seulement si le coût horaire et le coût total dépassent le taux maximum de prise en charge du Fongecif et/ou si le salaire horaire de référence dépasse 2 fois le SMIC (>19.52€ brut /heure).
F ormations hors UE		Les formations réalisées hors de l'Union Européenne peuvent être admises si aucune formation équivalente n'existe dans l'Union Européenne.
R émunération pendant la formation		<p>Sont compris dans la rémunération la prime de précarité et les congés payés</p> <p>Les périodes de fermeture du centre ne sont pas rémunérées .</p> <p>ATTENTION : Pôle-emploi ne versera aucune prestation en compensation durant ces périodes non indemnisées</p>
R émunération pendant le stage pratique		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge du salaire à 100% durant le stage pratique, dans la limite de la durée minimum obligatoire définie par la loi (voir tableau en téléchargement sur le site du Fongecif rubrique « salariés » puis « CIF CDD ») pour tous les : <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes ou certifications inscrits au RNCP - CQP - Diplôme ou certifications reconnues dans les conventions collectives de branche • Prise en charge limitée à 30% du temps de formation en centre dans tous les autres cas <p><u>Exemple</u> : Pour une formation non inscrite au RNCP comprenant 600h de théorie, la rémunération pendant le stage pratique sera prise en charge sur 180h (30% de 600h). Si le stage pratique a une durée supérieur à 180h, il n'y aura donc pas de rémunération durant les périodes au delà de cette limite.</p>
F rais annexes	Hébergement + trajet	<p>Pendant la formation théorique uniquement (pas de prise en charge pendant les stages pratiques) : forfait 10€/jour de présence en formation si la distance domicile/centre de formation OU lieu de travail/centre de formation est supérieure à 40km aller (distance la plus courte retenue). Cette prise en charge est valable pour toutes les formations (temps plein continu, discontinu, temps partiel).</p> <p>Les frais annexes doivent être demandés au moment du dépôt du dossier. Ils seront remboursé à la fin de chaque mois, selon l'attestation de présence.</p>
	Repas	Aucune prise en charge des frais de repas
	Remarque	Compte tenu du nombre important de demandes de financement et du coût global des dossiers, la commission attache une importance particulière au financement personnel (notamment lorsque la prise en charge des frais annexes ne sont pas sollicités) .



P rocédure		Demander un dossier de prise en charge auprès de la délégation régionale du Fongecif. Fournir le du n° SIRET de l'entreprise pour vérifier que l'entreprise dépend bien du Fongecif (n° SIRET sur la fiche de paie).
D ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	6 mois au plus tôt et 2 mois 1/2 au plus tard avant la date de début de formation
	Avant la commission	<ul style="list-style-type: none">• 2 mois minimum avant la date de la commission• Un délai de 15 jours minimum doit être respecté entre la date de la commission et la date de début de formation.
F réquence des commissions		Dates des commissions dans la notice accessible sur le site internet (tous les mois, sauf en janvier et en août)
A cceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)		Taux d'acceptation non communiqué. Réponse dès le lendemain de la commission (sur internet) et dans les 3 ou 4 jours qui suivent la commission (par courrier).
R éexamen du dossier		Possibilité de représenter son dossier 2 fois par an sur une période de 12 mois de date à date (15 jours minimum entre la commission et l'entrée en formation)
E st-il possible de faire la formation <u>pendant</u> le CDD ?		
Oui, avec autorisation d'absence, mais c'est assez rare. Il se fait le plus souvent une fois que le CDD est terminé.		
C oordonnées		FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE 6 rue Ez Penottes—Centre d'affaires Manouchka CS 21612 21016 DIJON Cedex Informations salariés : 03 80 53 22 44 Informations entreprises et prestataires : 03 80 53 22 52 Info.dijon@fongecifbfc.org www.fongecifbfc.org <ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'entretien individuel à : Dijon, Auxerre, Nevers, Chalon, Mâcon, Besançon, ainsi que sur les départements du 39/70/90• Réunions d'information collective (voir dates sur le site).
S ur le site	Notice d'info	https://www.fongecifbfc.org rubrique « téléchargements » puis « bénéficiaires »
	Dossier de financement en ligne	Non
	Grille de critères, courrier de motivation	Cliquer sur « Salariés » puis choisir une rubrique dans « Montage du dossier » sur la gauche.